AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP -1-2-66 466546

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION D'ORLEANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIEVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C.C.P. : ORLÉANS 4 604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS ET DE LA VIGNE

1° Les traitements d'hiver des arbres fruitiers

Les traitements d'hiver sont indispensables dans tous les vergers où de fortes pullulations de ravageurs tels que Chenilles Défoliatrices, Araignées rouges, Cochenilles, Psylles, etc... ont été observés l'année dernière.

Il y a intérêt à effectuer les applications le plus tard possible, car les formes hivernantes des divers parasites sont plus sensibles à l'action des produits à la fin de l'hiver. La date limite des traitements peut varier avec les produits utilisés.

Les appareils à forte pression, à jets règlables, permettant d'atteindre toutes les parties des arbres et de pénétrer dans les anfractuosités des écorces, sont à préférer à tous les autres appareils.

Les applications doivent être réalisées méthodiquement et elles doivent être copieuses. Il faut réaliser un lessivage. Les traitements doivent se faire par temps calme, en l'absence de pluie et de gelée. Ils doivent être précédés par un nettoyage des arbres : taille, élagage, curetage et désinfection des parties chancreuses, enfin destruction par le feu des déchets.

Les principaux ravageurs que l'on peut combattre en hiver sont :

Les Cochenilles : ce sont de petits insectes abrités sous une carapace et fixés parfois en très grand nombre sur le tronc et les branches ; les espèces les plus redoutables et les plus connues sont : le Pou de San José, la Cochenille rouge du poirier que l'on rencontre en très grand nombre dans les vergers négligés, la Cochenille virgule, ainsi nommée à cause de la forme particulière de son bouclier, etc...

Nous rappelons que les traitements d'hiver dirigés contre le Pou de San José sont obligatoires dans les zones contaminées et de protection qui ont été délimitées par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958.

Les Araignées rouges : Ce sont les deux espèces qui passent l'hiver sous forme d'oeufs qui sont les plus justiciables de ces traitements (Bryobia praetiosa et Panonychus ulmi). On trouve parfois ces oeufs rouges en très grand nombre sur les troncs, sur les branches, souvent à la base des yeux ou au niveau des ramifications.

Imprimerie de la Station d'Orléans - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

../...

Certains pucerons (Puceron vert du pommier notamment) : on peut voir les oeufs noirs sur les brindilles de nombreux arbres fruitiers.

Les formes hivernales de certaines Chenilles Défoliatrices : ces chenilles qui font parfois des dégâts importants au printemps se rencontrent en hiver soit sous forme d'oeufs (Cheimatobie, Hibernie, Bombyx neustrien, soit sous forme de chenilles réunies dans un nid soyeux (Bombyx Chrysorrhée, Pièride de l'aubépine), soit sous forme de chenilles néonates protégées par un revêtement cireux.

Divers insectes (Psylles, Tigres, etc...)dont les formes hivernales se trouvent sous les écorces.

En outre, des parasites végétaux peuvent être combattus en hiver soit à l'aide des traitements, soit à l'aide de mesures d'hygiène générale. On peut mentionner ainsi :

Les Tavelures du Poirier et du Pommier dont les pustules chancreuses situées sur les jeunes rameaux doivent être supprimées, autant que possible, au moment de la taille.

L'Oïdium dont le mycélium passe l'hiver sur les pousses oïdiées, pousses dont la suppression s'impose.

Les Chancres et spécialement le Chancre à Nectria du pommier, qui doivent être éliminés par la taille ; s'ils ne peuvent être éliminés, il convient de les cureter jusqu'au bois sain et de les recouvrir d'une spécialité commerciale désinfectante et cicatrisante.

Le Monilia : dans ce cas les fruits momifiés doivent être soigneusement enlevés et brûlés.

La Cloque et le Coryneum sont justiciables des traitements effectués au moment du débourrement.

Les principaux produits utilisés en hiver sur les arbres à fruits à pépins sont :

Les huiles de goudron ou huiles d'Anthracène qui assurent la destruction des mousses et des lichens, et dans une certaine mesure celles des Cochenilles et des oeufs des acariens et des insectes. Elles doivent être surtout réservées aux vergers qui ont été plus ou moins négligés. Elles doivent être utilisées pendant le repos complet de la végétation. Les doses d'emploi sont les suivantes:

7 litres 5	par hectolitre pour les	spécialités commerciales contenant	65 %	d'huile
7 litres	- d° -	- d° -	70 %	- d° -
6 litres	- d° -	- d° -	80 %	- d° -

Les huiles de pétrole ou huiles blanches d'hiver, particulièrement efficaces contre les Cochenilles, les oeufs des insectes et des acariens ; elles s'utilisent aux doses suivantes :

4 litres	par hectolitre pour les	spécialités commerciales contenant	70 %	d'huile
3 litres 5	- d° -	- d° -	75 %	- d° -
3 litres	- d° -	- d° -	80 %	- d° -

Les colorants nitrés, qui sont surtout ovicides (destruction des oeufs) lorsqu'ils sont utilisés à la dose de 600 grammes de matière active par hectolitre.

Les huiles jaunes (mélange d'huile blanche et de colorants) qui sont utilisées en général à 3 % contre les cochenilles et les oeufs d'insectes.

Les Oléo-Parathions (mélange d'huile blanche et de parathion) qui sont utilisés contre les cochenilles et les oeufs d'insectes et d'acariens. A la dose de 1 l 5 de produit commercial, ils peuvent être utilisés même après le débourrement.

ARBRES A NOYAUX :

Les produits insecticides conseillés pour les arbres à fruits à pépins peuvent être utilisés pour les arbres à fruits à noyaux. Mais les doses d'emploi des huiles d'Anthracène doivent être diminuées de moitié. Il ne faut pas oublier également que le débourrement des arbres fruitiers à noyaux est parfois rapide et qu'il faut en tenir compte dans l'exécution des traitements.

Les traitements anticryptogamiques des arbres fruitiers à noyaux sont dirigés essentiellement contre la Cloque, le Coryneum, le Gnomonia et le Monilia.

Ils doivent être effectués juste au moment du débourrement, dès le début du gonflement des bourgeons, avec l'un des produits suivants : Bouillie Bordelaise, Oxychlorure de cuivre, Oxyde de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Acétate neutre de cuivre, Captane, Zirame, Ferbame, Thirame.

Le Bulletin Technique du mois de Février sera consacré à la Cloque du pêcher.

2° Les traitements d'hiver de la vigne

Les traitements d'hiver sur la vigne devront être spécialement dirigés contre l'ESCA et l'EXCORIOSE, maladies redoutables que l'on rencontre dans toutes les régions.

Ils sont absolument indispensables dans tous les vignobles où ces deux maladies se sont manifestées l'année dernière.

ESCA -

Avant toute autre chose il convient d'éliminer les foyers d'infections en arrachant et en brûlant sur place les souches malades. Il est préconisé également d'éviter, dans la mesure du possible, les grosses plaies de taille qui peuvent être une porte d'entrée pour le parasite.

Cependant ces méthodes de lutte préventive ne sont pas suffisantes et lorsqu'une vigne est attaquée par l'Esca les traitements chimiques sont indispensables.

Les traitements effectués l'hiver, après la taille et avant le débourrement, avec une solution d'arsénite de soude à la dose voulue pour qu'il y ait 1250 g d'arsénic par hectolitre donnent de bons résultats. La pulvérisation doit être abondante, appliquée pas trop près de la taille et pas trop tard pour éviter des brûlures, en utilisant un pulvérisateur à dos équipé d'une lance munie d'un interupteur et d'un jet à cône étroit.

Les arsénites de soude sont des sels solubles et extrêmement toxiques. La loi en tolère l'utilisation uniquement pour les traitements d'hiver de la vigne. Il convient de prendre les plus grandes précautions pour le stockage et la manipulation de ces produits.

P/109

.../....

EXCORIOSE -

Les pluies abondantes de la fin de l'été ont favorisés des attaques tardives du champignon. Il est donc nécessaire de surveiller les vignes afin d'intervenir le cas échéant.

En dehors des mesures préventives qui consistent à choisir des plants sains, à aérer les vignes, à appliquer des fumures équilibrées, la méthode de lutte consiste essentiellement à détruire les formes de conservation hivernale de la maladie c'est-à-dire les pycnides. Le mycélium qui vit à l'intérieur des bourgeons de la base des sarments attaqués ne peut pas être détruit.

Tous les essais réalisés ont montré la nette supériorité de l'Arsenite de soude pour lutter contre l'Excoriose. L'emploi de ce produit est d'autant plus intéressant qu'il permet de lutter également contre l'Esca.

Les autres formules conseillées : Colorants nitrés à 0,5 %, huile d'Anthracène à 3 %, solution de Sulfate de fer (30 Kgs de sulfate de fer + 1 litre d'Acide Sulfurique) ont une certaine efficacité mais ne détruisent pas la totalité des pycnides présents sur les souches.

ANTHRACNOSE -

Un traitement effectué après la taille avec 30 à 35 Kgs de sulfate de fer additionné de 2 l d'acide sulfurique et dissous dans 100 l d'eau donne des résultats, mais il ne peut pas être effectué sur les vignes conduites sur fil de fer.

COCHENILLES -

Ces parasites provoquent l'apparition de la Fumagine sur les sarments. Pour les combattre on peut utiliser :

- soit un Oléo-Parathion (la bouillie doit contenir 1,5 l d'huile blanche et 4 % de Parathion),
- soit de l'huile d'Anthracène à la dose de 3 à 4 %.

Ces traitements doivent être effectués bien avant le débourrement, et sans jamais dépasser les doses indiquées. Les Oléo-Parathions sont contre-indiqués sur Gamay qui est sensible aux huiles blanches.

ACARIOSE -

Il est conseillé d'effectuer une application juste avant le débourrement avec soit une bouillie sulfocalcique à 4 ou 5 %, soit un Oléo-Parathion à la dose indiquée par le fabricant, soit par un soufre micronisé à 2 %.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
G. BENAS.

Imprimé à la Station d'Orléans.   Le Directeur Gérant : L. BOUYX.